



## Concurrence et clause de non concurrence

Par **RoseLuc**, le **01/07/2010** à **09:49**

Bonjour,

Actuellement en poste de technico commercial dans une société de code ape 2651 B dans le pas de calais pour un service formation en cours de création, j'envisage de démissionner pour un poste de formateur dans une autre société code ape 7022 z le siège est à Lyon peut on considéré qu'il y a concurrence et donc est ce que la clause de non concurrence s'applique ?

Merci de votre diligence.